

Monsieur le Préfet,

Ce lundi 16 décembre au matin Monsieur le Sous-Préfet d'Alès a eu l'amabilité de nous recevoir pour que nous lui exposions notre inquiétude sur l'annonce faite par La Poste lors du Comité Départemental de Présence Territoriale de la Poste (10/09/2024) de procéder à la fermeture du Bureau de Poste de Tamaris. Il s'est montré très attentif à nos remarques et réclamations et nous à engager à lui apporter des précisions ; ce que nous avons fait dans la semaine. Nous tenons, à travers vous, à le remercier pour sa disponibilité et son écoute.

Après que plus de 1 700 habitants et habitantes de ce quartier ont pétitionné pour s'opposer à cette décision et après nos sollicitations répétées, M. le Maire a finalement fait valoir son droit de véto, et confirmé avec M. le Président d'Alès Agglomération son opposition à cette décision lors du conseil Municipal du 16 décembre. Toutefois, nous craignons que La Poste, arguant du fait que le bâtiment abritant ce Service Public essentiel à la vie des habitant.e.s des quartiers de Tamaris, des Cévennes et de Bruèges soit à l'extérieur du périmètre QPV (une centaine de mètres), juge inopérant le véto posé par M. le Maire.

A ce titre, Monsieur le Préfet, et parce que représentant de l'État dans le département et co-signataire du Contrat de Présence Territoriale de La Poste, nous vous demandons de bien vouloir exiger de celle-ci une disposition dérogatoire au motif que le quartier vécu pour le Bureau de Poste est bien celui correspondant aux quartiers en Politique de la Ville.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour le Printemps alésien

Paul PLANQUE
conseiller municipal d'Alès,
conseiller communautaire d'Alès-Agglomération

